

que l'on avait pratiqué dans la construction du palais législatif de Winnipeg. Conséquemment, le gouvernement Norris ne pouvait pas, sans être accusé de participation, refuser de faire arrêter les accusés de la Commission Mathers.

Le "Canada", organe libéral, ajoute:

"Il est bon que, de temps à autres, un exemple éclatant soit posé devant le public, afin qu'on comprenne bien que, devant la loi comme devant la morale, voler le gouvernement est un crime aussi bien que voler un particulier. L'exemple sera éclatant parce que, cette fois, ce sont les chefs, les hauts placés, et non pas comme il arrive trop souvent, les infimes instruments qui sont mis en accusation. Nous ne voulons pas, toutefois les condamner avant qu'ils aient eu un procès régulier."

L'affirmation du "Canada" est sensée.

Par cet article, le rédacteur du "Canada" ne justifie-t-il pas l'arrestation de M. Mercier en 1892, alors que le chef du gouvernement libéral avait été condamné par une Commission Royale?

"Le gouvernement Norris, dit le "Canada", continue à remplir courageusement ses engagements envers la province, quelque pénible que soit le devoir qui lui est imposé."

N'était-ce pas pour remplir pareil engagement que le gouvernement de Boucherville accomplissait ce devoir pénible? Les libéraux de 1892 s'organisèrent vigoureusement pour surmonter l'opinion publique contre cette arrestation. Les ministres conservateurs furent traités de bourreaux, d'assassins. On monta un certain drame pour attirer l'électorat. On inventa toutes sortes de "machinations" pour soulever les pires préjugés. Qu'on dise le contraire, et nous verrons qui dit la vérité. On fit de cette affaire un roman politique.

Mercier fut acquitté par ses pairs. Les libéraux se ruèrent sur leurs adversaires avec une violence qui n'a jamais été dépassée.

Le "Canada" ne veut pas condamner Sir R. Roblin avant son procès, mais il félicite le gouvernement Norris qui l'a fait arrêter. Ses chefs ne chantaient pas comme ça en 1892.

Pourtant les chefs et les organes libéraux savent que dans l'affaire de la Baie des Chaleurs, un M. Barwick offrit de prouver que \$100,000 destinées à payer les dettes de la Compagnie, avaient été distribuées à

des chefs libéraux. Par l'entremise de M. Armstrong, le syndicat Angus Thom offrit de verser \$100,000 aux chefs libéraux s'ils obtenaient le contrat pour le chemin de fer. Le contrat fut accordé à Thom. L'affaire fut bâclée à New-York par Mercier et Pacaud. Pacaud reçut les \$100,000 et en donna une bonne partie à M. Mercier, premier ministre, et à d'autres chefs libéraux.

Dans l'affaire Whelan, Mercier reçut plus de \$50,000.00 et d'autres chefs libéraux en eurent autant, ainsi que le démontrent les témoignages rendus devant la Commission Royale, composée de M. le juge Mathieu et de MM. Mac-Master et Masson.

Les témoignages de la Commission Royale prouvent que les contrats s'accordaient alors suivant les bénéfices qu'ils devaient rapporter aux chefs du parti libéral.

Sir Lomer Gouin approuva tous les actes du gouvernement Mercier, et il fit ériger un monument au chef de ce gouvernement. M. Laurier, au moins, désapprouva l'affaire de la Baie des Chaleurs.

Le "Canada", indigné de la conduite de Roblin, Howden, Montague et Caldwell, se réjouit de voir que cette fois, ce sont les chefs, les "hauts placés" qui sont accusés, et non plus les "infimes instruments."

Dans l'affaire Mousseau, l'ex-député de Soulanges était-il un infime instrument? Dans l'affaire Kelly? Est-ce qu'il y avait des collecteurs, des "infimes instruments" de quelques gros bonnets rouges?

Le gouvernement Gouin ne devait-il pas tirer cette affaire au clair en continuant l'enquête et en forçant Mousseau à parler, en continuant aussi l'enquête sur l'affaire Kelly?

Pourquoi refusa-t-il que lumière complète fut faite sur ces deux affaires?

Un monument à Mercier et un siège de conseiller législatif à Keldy! Cela peut suffire à M. Gouin, mais pour l'électorat?

Dans la construction de la prison de Bordeaux, ce qui ne devait pas coûter \$1,000,000.00 en coûte aujourd'hui au-delà de \$3,000,000.00. Pourquoi cette différence? Les besoins de fonds électoraux? Des soucis de fortune!

Qui était le véritable entrepreneur de la Prison de Bordeaux?

Était-ce bien M. Fauzé, ce modeste petit peintre de la partie Est de Montréal?

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

MONTRÉAL CITY LIBRARY

1210, RUE CLIFPERCOCKE EST

MONTRÉAL H2L 1L9